

Demande de constitution de gage d'une entreprise de chemin de fer

La banque cantonale du canton de Schwyz, dont le siège principal est à 6431 Schwyz, sollicite l'autorisation de constituer un gage sur la ligne du chemin de fer de l'entreprise Schwyz-Stoos-Fronalpstock AG, Bahnhofstrasse 28, Postfach 556, 6431 Schwyz.

L'objet du gage, d'une longueur totale de 1361 mètres, de Schwyz Schlattli à Stoos, comprend également les accessoires et le matériel d'exploitation, conformément à l'art. 9, al. 2, de la loi fédérale du 25 septembre 1917 concernant la constitution de gages sur les entreprises de chemin de fer et de navigation, et la liquidation forcée de ces entreprises (RS 742.211).

Le gage de 1 137 500 francs est constitué en deuxième rang, à la suite du gage inscrit au volume IV page 273 du registre, et garantit un crédit de 1 137 500 francs, auquel s'ajoute l'intérêt, destiné à fournir une nouvelle garantie aux engagements existants de l'entreprise débitrice.

Les oppositions à cette demande doivent être adressées par écrit, à l'Office fédéral des transports, Bollwerk 27, 3003 Berne, jusqu'au 10 août 2002.

9 juillet 2002

Office fédéral des transports:

Section droit, Ueli Stueckelberger